



Président de la MRAe
DREAL Grand Est – Service évaluation
environnementale
14 Rue du Bataillon de Marche n°2
BP 10001
67050 STRASBOURG Cedex

Commune de Boismont
Madame Marie-Laure BELLORA
Maire de Boismont
6bis, rue de la Mairie
F – 54620 BOISMONT

Boismont, le 18 décembre 2024

Objet : Sollicitation de l'Autorité environnementale pour la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Président,

Par la présente, la commune de Boismont sollicite l'avis de l'Autorité environnementale sur l'examen au cas par cas ad hoc dans le cadre de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification fait suite à la délibération de prescription prise lors du Conseil municipal en date du 8 février 2024 puis remplacée par celle du 9 décembre 2024.

L'ensemble des informations nécessaires vous est communiqué en pièce jointe pour que l'Autorité environnementale puisse émettre un avis conformément aux articles R.104-33 à 104-37 du CU, indiquant si l'évaluation environnementale est nécessaire dans le cadre de ce projet.

La municipalité reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

La Maire

Marie-Laure BELLORA

